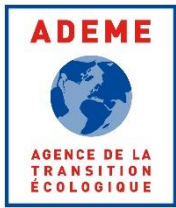


# TEMO



**Appel à projet : TEMO a été retenu pour son engagement « favorable à l'environnement » dans le cadre du plan France Relance.**



**La start-up française TEMO fait partie des 134 entreprises retenues par l'appel à projet qui récompense des produits ou des solutions innovantes engagés dans une démarche de transition écologique et favorable à la protection de l'environnement.**

*Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie des Finances et de la Relance et Alain Griset, ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises dévoilent les lauréates de l'appel à projets « Entreprises engagées pour la transition écologique »*

Avec la conception, la production et la commercialisation de ses moteurs électriques pour bateaux, TEMO souhaite devenir un acteur majeur de la décarbonisation de la plaisance en France et en Europe.

Toute l'équipe de TEMO est ravie de cette récompense pour laquelle elle a travaillé très dur.

Alexandre SEUX, le fondateur de la start up est particulièrement fier que son innovation ait été récompensée dans la thématique **Transport et Mobilité**, pour son moteur qui n'émet aucun CO2. Pour lui, c'est une consécration :

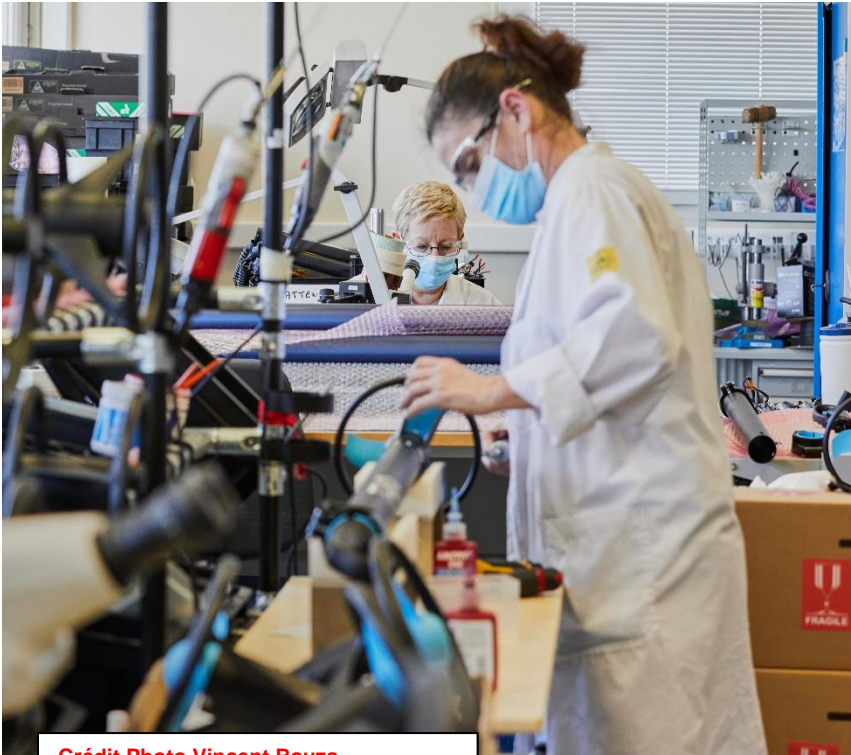
*« Après le succès du lancement de notre moteur en France en 2020 et la vente intégrale de la première série - par le biais de notre site internet [temofrance.com](http://temofrance.com) ou grâce au développement de notre réseau de 45 revendeurs français - nous souhaitons accélérer notre industrialisation. Nous avons désormais la capacité de produire davantage d'unités. Je souhaite sincèrement remercier l'ADEME, ce plan « **France Relance** » sera une aide essentielle !*

*Cette subvention de 100 000€ va nous permettre de commercialiser notre TEMO-450 en Europe et augmenter la part de notre chiffre d'affaires à l'export. Il représente actuellement 10% de nos ventes».*

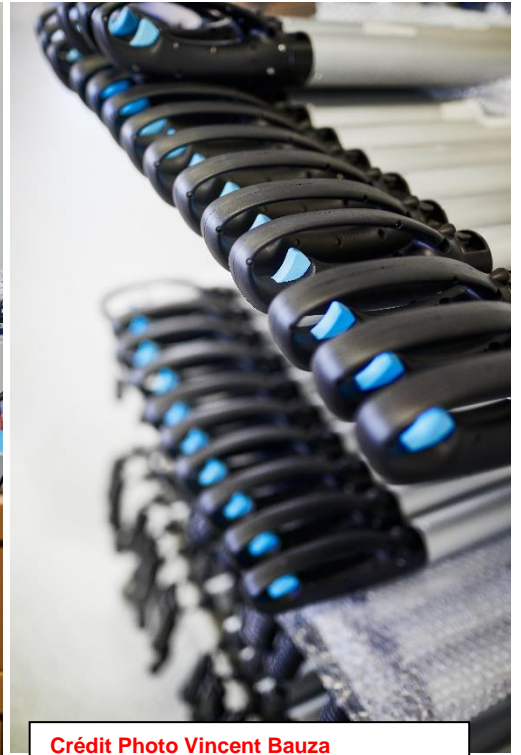
Dans le cadre de son développement, cette subvention permettra également à TEMO d'investir dans son outil de production, de défendre ses brevets et d'obtenir toutes les certifications nécessaires dans les pays dans lesquels elle souhaite proposer son « **moteur hors-bord le plus léger au monde** ».

*« Cerise sur le gâteau, nous avons même le privilège d'être cités en tête du communiqué officiel du site [ecologie.gouv.fr](http://ecologie.gouv.fr) devant les 133 autres entreprises lauréates»* conclut Alexandre Seux.

# TEMO



Crédit Photo Vincent Bauza



Crédit Photo Vincent Bauza



Crédit Photo Stéphane Scotto



Crédit Photo Wind4production



Actualités

Politiques publiques

Ministère

## Quelques exemples de projets sélectionnés

- Projet de l'entreprise TEMO en Pays-de-la-Loire. L'entreprise bénéficiera de l'accompagnement financier de l'ADEME pour industrialiser et commercialiser son moteur hors-bord électrique à destination des annexes et des petits bateaux pour remplacer les moteurs conventionnels.
- Projet de l'entreprise BioIntrant en Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'entreprise bénéficiera de l'accompagnement financier de l'ADEME pour concevoir et mettre en place un processus de fabrication industriel pour 8 biostimulants. Ces produits permettent d'optimiser et remplacer l'utilisation des intrants phytosanitaires.
- Projet de l'entreprise Cuelik en Auvergne-Rhône-Alpes. L'entreprise bénéficiera de

Téléchargez [les photos en haute définition sur ce lien](#)

Contact presse : Thibaut Coutansais – [thibaut@temofrance.com](mailto:thibaut@temofrance.com) TEL : 06 31 05 54 97